

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil dix-huit

En exercice : 15

Le 13 juillet à 18 heures 30

Présents : 11

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 12

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 juillet 2018

PRÉSENTS : MM. BARRAL – BOIREAU – BOISSIER

DESCOMBES – BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES –

FAURE – SAVIN – SUTRE

MMES LEVIN – MALLAH

EXCUSES : MMES GAILHOUSTET – MOUNIER – SAVIN

M ESTIENNE

POUVOIRS :

M ESTIENNE a donné pouvoir à M SAVIN

M. Pierre BOIREAU a été nommé secrétaire.

2018-07-03 D :

Objet : Fixation des prix de la garderie et transport vers SAFABRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2018-07-01 D portant création d'un service de garderie les mercredis matins sur le temps scolaire.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de la garderie et du transport vers le centre de loisirs SAFABRIE.

Monsieur le Maire expose qu'après étude du budget prévisionnel de ce service, il conviendrait de fixer à 5 € la matinée de garderie quelle que soit la durée et à 1,50 € le transport vers le centre de loisirs.

Monsieur le Maire précise que le service administratif de la collectivité effectuera la facturation et qu'il sera demandé aux familles de régler les dépenses par période scolaire, c'est-à-dire de vacances à vacances et uniquement par chèque bancaire libellé à l'ordre du trésor public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote les tarifs du service garderie – transport et les modalités présentées par Monsieur le Maire.

Fait à Jauldes, le 16 juillet 2018

Le Maire

Eric SAVIN



Eric Savin